

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 3078 Cire Déco Industrielle

1.2 Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf

Service chargé des renseignements:

Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R10: Inflammable.

Indications particulières

concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3078 Cire Déco Industrielle




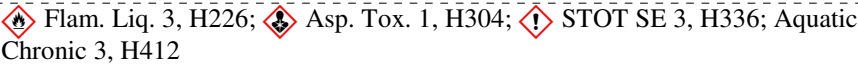


(suite de la page 1)

Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Conseils de prudence	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des flammes nues. - Ne pas fumer.
	P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
	P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
	P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
	P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Indications complémentaires:	Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage. Contient 2-butanone-oxime. Peut produire une réaction allergique.
2.3 Autres dangers	
Résultats des évaluations PBT et vPvB	
PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Numéro index: 649-327-00-6 Reg.nr.: 01-2119457273-39	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13  Xn R65 R66 -----  Asp. Tox. 1, H304	25-30%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 927-241-2 Numéro index: 649-328-00-1 Reg.nr.: 01-2119471843-32	hydrocarbures aliphatiques, C9-C10  Xn R65 R10-52/53-66-67 -----  Flam. Liq. 3, H226;  Asp. Tox. 1, H304;  STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	10-13%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3078 Cire Déco Industrielle

(suite de la page 2)

Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Après ingestion:	Si les troubles persistent, consulter un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés

pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant

de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3078 Cire Déco Industrielle

(suite de la page 3)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.
Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger contre le gel.

Classe de stockage:

3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3078 Cire Déco Industrielle

(suite de la page 4)

Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection des mains:	Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Matériau des gants	Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:	Caoutchouc nitrile
Protection des yeux:	Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Douce
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	144 °C

Point d'éclair > 30 °C (DIN EN ISO 2719)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3078 Cire Déco Industrielle

(suite de la page 5)

Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	> 200 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	6,0 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	10 hPa
Densité à 20 °C:	0,940-0,950 g/cm ³ (DIN 51757)
Densité relative	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	49-54 s (ISO 4 mm)
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	< 450 g/l
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/

conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3078 Cire Déco Industrielle

(suite de la page 6)

Indications complémentaires:

Attention:

Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë:****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13**

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	21 mg/l (rat) (OECD 403)

64742-49-0 hydrocarbures aliphatiques, C9-C10

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>20 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:**de la peau:**

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

des yeux:

pas été testé

Sensibilisation:

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

Indications toxicologiques**complémentaires:**

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Sensibilisation

Contient: 2-butanone-oxime. Peut déclencher une réaction allergique.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:****64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13**

Biolog. Abbaubarkeit	(-) (leicht abbaubar)
EC50 / 48h	> 1000 mg/l (daphnia) (OECD 202)
EC50/ 72h	> 1000 mg/l (algae) (OECD 201)
LC50 / 96h	> 1000 mg/l (fish) (OECD 203)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3078 Cire Déco Industrielle

(suite de la page 7)

64742-49-0 hydrocarbures aliphatiques, C9-C10

EC50 / 24h	<130 mg/kg (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) >100 mg/kg (senastrum capricornutum)
------------	--

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques:****Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage****recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 No ONU****ADR, IMDG, IATA** UN1263**14.2 Nom d'expédition des Nations unies****ADR** 1263 PEINTURES
IMDG, IATA PAINT**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR****Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.**Étiquette** 3

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3078 Cire Déco Industrielle

(suite de la page 8)

IMDG, IATA	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Attention:	Liquides inflammables.
Indice Kemler:	30
No EMS:	F-E,S-E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN1263, PEINTURES, 3, III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2014

Nom du produit: 3078 Cire Déco Industrielle

(suite de la page 9)

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 R10 Inflammable.
 R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Service établissant la fiche technique:

Contact:

Acronymes et abréviations:

Département sécurité des produits

Hr. Dr. Starp

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3